MALADIE, INAPTITUDE PHYSIQUE ET INVALIDITÉ

2 jours

LES ARRÊTS DE TRAVAIL ET LEURS INCIDENCES POUR L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

LES INDEMNITÉS DE SÉCURITÉ SOCIALE

› Maladie
– conditions d'ouverture de droit et indemnisations : calcul de l'indemnité journalière
– gestion du temps partiel thérapeutique : les règles issues du décret du 20 août 2019
– notion d'Affection de Longue Durée (ALD)
– fiscalité et traitement social des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Cas pratique : calcul d'IJSS maladie

› Invalidité
– définition : les différentes catégories d'invalidité
– conditions d'ouverture de droit
– montant de la pension d'invalidité et durée d'attribution
– possibilités de cumul de la pension avec un revenu d'activité : amélioration des règles de cumul

› Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
– conditions d'ouverture de droit
– aspects pratiques de l'indemnisation par la Sécurité sociale : calcul de l'indemnité journalière
– congé pathologique : durée et indemnisation

Cas pratique : calcul d'IJSS maternité

› Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT-MP)
– différencier l'accident du travail de la maladie professionnelle
– obligations déclaratives des différentes parties
– indemnisation des accidents du travail ou de la maladie professionnelle

Cas pratique : calcul d'IJSS

CONSÉQUENCES SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

› Maladie et suspension du contrat de travail : les obligations du salarié et de l'employeur
› L'essai encadré et la Convention de rééducation professionnelle en entreprise : les nouvelles conditions
› Inaptitude consécutive à la maladie ou à un accident du travail
– visites médicales de pré reprise , reprise par le médecin du travail
– avis d'inaptitude : organiser le reclassement ou gérer la suspension du contrat de travail
– licenciement pour inaptitude : les règles de procédure à respecter

Quiz synthèse sur la gestion des collaborateurs en arrêt maladie

› Maternité, suspension et rupture du contrat de travail : protection relative, protection absolue ?

Quiz sur les bonnes questions à se poser face à un congé maternité

CONSÉQUENCES DES ARRÊTS DE TRAVAIL ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À LA RETRAITE

› Attribution de points gratuits AGIRC-ARRCO et de trimestres assimilés au régime général
› Le passage de l'invalidité à la retraite : la retraite pour inaptitude, à quel âge ? conséquence de la réforme des retraites (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)

OBJECTIFS

- Gérer les arrêts maladie sous tous leurs aspects : contrat de travail, sécurité sociale.
- Distinguer les notions d'invalidité et d'inaptitude.
- Calculer les indemnités en maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, accident du travail, invalidité.
- Gérer le licenciement pour inaptitude.
- Déterminer l'âge de la retraite pour un invalide (retraite pour inaptitude).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une vision pratique et exhaustive des différentes absences et de leurs conséquences pour le salarié et l'employeur : aspects droit du travail et sécurité sociale
- Une mise à niveau sur toute l'actualité des ressources humaines liée à la maladie, à l'inaptitude physique et à l'invalidité
- Des QCM pour mesurer la progression des acquis

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants des services RH/administration du personnel, responsables et techniciens paie/comptabilité, responsables et assistants des services des affaires sociales ou du service médical, assistants sociaux, élus du CSE

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 775 € HT - Réf : RET-INCV
1 945 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les prestations Sécurité sociale
(remise de 40 %, soit 169.8 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
les 27 et 28 mars 2025
les 23 et 24 juin 2025
les 22 et 23 septembre 2025
les 24 et 25 novembre 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*